

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

ÉTAT DES LIEUX

\rightarrow	Qu'est-ce qu'un état des lieux ?
	L'état des lieux est une pièce requise dans la procédure de contrat de bail et aussi pour évaluer l'état de vétusté d'un logement ou d'un bâtiment.
\rightarrow	Qui sont concernés ?
	Tous les ministères et toutes les institutions en sont concernés.
\rightarrow	Quelles en sont les conditions ?
	L'état des lieux se fait sur demande
\rightarrow	Quelle est la durée de traitement du dossier ?
	La demande sera traitée entre deux (02) à trois (03) jours.
0	Quelles sont les pièces à fournir ?
Pou	ur procéder à un état des lieux, une demande de l'entité concernée ou de l'intéressé est requise.

Chef de Division Technique et Entretien



Service des Logements Administratifs Tsaralalana Porte 05



